



## CONTRÔLE DES HABITANTS

Rte de Sauverny 282

Tél : 022 755 31 44

1290 Chavannes-des-Bois

Mail : habitants@chavannes-des-bois.ch

## CHECK-LIST POUR BIEN REUSSIR VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE A CHAVANNES-DES-BOIS

- Le changement d'adresse est à annoncer dans les 8 jours, en complétant le formulaire « changement d'adresse ».

	Célibataire	Marié	Marié/ séparé	Divorcé	Veuf
Carte d'identité ou passeport valable	✓	✓	✓	✓	✓
Convention de séparation *			✓		
Jugement de divorce définitif et exécutoire				✓	

*\*mentionnant la date exacte de la séparation du couple. Si pas de convention, compléter le formulaire « Annonce séparation de fait »*

- Si vous avez un chien, faites le changement d'adresse dans Amicus.
- Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, il vous faut prendre contact avec le Service des automobiles vaudois à Nyon afin de mettre à jour votre adresse.
- Effectuez votre changement d'adresse auprès des autres institutions : (banque, employeur, assurances, médecin, opérateur téléphonique, etc).
- Si vous avez des enfants scolarisés, prendre contact avec les autorités scolaires :

<b>Ecole Primaire</b>	<b>Ecole secondaire</b>
<i>De Etablissement primaire Coppet – Terre Sainte Chemin du Chaucey 7 1296 Coppet Tel +41 22 557 58 58</i>	<i>Etablissement secondaire de Coppet – Terre Sainte – En Rojalets Route de Founex 31 1296 Coppet Tel +41 22 557 58 00</i>